

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT
 du registre des délibérations du Conseil Municipal
 séance du 23 septembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	5
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2010 à 19 heures, en vertu de la convocation du 17 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Adjoua KOUAME - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - M. Jean-Marie MASSON – M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET - Mme Maud POURQUIER donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Jérôme MOUHOT donne pouvoir à M. Michel JAYAT - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Serge LEBRETON -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR	N°145
---------------------------------	--------------

Certains titres de recette émis sur le budget de la Ville, au cours d'années antérieures n'ont pu être recouverts pour des raisons que le Trésorier de la collectivité nous a fait connaître ou justifiées par des pièces jointes :

Références comptables	Objet	Motifs	Montant
Titre 2546 de 2010	Restauration scolaire	Somme inférieure au seuil des poursuites	16,52 €
Titre 5469 de 2009	Crèche	Surendettement et décision effacement de dette	48,31 €

Titres 9777 et 13705 de 2003	Restauration scolaire	Somme inférieure au seuil des poursuites	18,18 €
Titres 10319 et 9040 de 2008	Taxes funéraires	Procédure de rétablissement personnel	33,50 € 40,00 €
Divers titres de 2006-2007 et 2008	Restauration scolaire	Procédure de rétablissement personnel	327,91 €
Titre 9847 de 2000	Restauration scolaire	Somme inférieure au seuil des poursuites	21,89 €
Titres 11967 et 13296 de 2006	Restauration scolaire	Somme inférieure au seuil des poursuites	11,22 €

Conformément à la demande du Trésorier, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur tous ces produits non recouvrables pour un montant de 517,53 €.

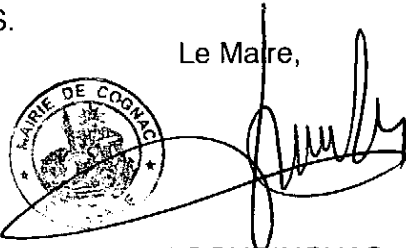
Les crédits sont imputés au compte 65-654-01 du budget 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition du Rapporteur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

 Michel GOURINCHAS

